



RAPPORT ANNUEL **2025-2026**

SiRT | SERIOUS INCIDENT
RESPONSE TEAM

CONFIANCE – ASSURANCE – INTÉGRITÉ – INDÉPENDANCE



Message de la directrice civile de la SiRT



Erin Nauss

Directrice, SiRT

Il est un honneur pour moi de présenter le Rapport annuel de l'exercice financier 2025-2026 de la Serious Incident Response Team (SiRT), soit l'équipe d'intervention en cas d'incident grave.

La SiRT a le mandat de mener des enquêtes sur les actes des policiers en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick en cas de décès, de blessure grave, d'agression sexuelle, de violence entre partenaires intimes ou de toute autre question d'intérêt public qui doit faire l'objet d'une enquête.

La SiRT a connu une autre année très occupée, et les membres du personnel continuent de se dépasser. Malgré les ressources limitées, ils dépassent sans cesse les attentes pour mener des enquêtes professionnelles, impartiales et de grande qualité.

Dans la réalisation de son mandat de surveillance de la police, la SiRT collabore avec un vaste éventail de collectivités de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. Pour bien le faire, il est essentiel d'établir des liens avec les personnes qu'elle sert pour les sensibiliser, établir des relations de confiance et comprendre ce qu'il faut faire lors d'un incident grave, pour les personnes directement concernées, leur famille et leur collectivité.

Au cours de la dernière année, la SiRT a fait des présentations pour sensibiliser la population et ouvrir le dialogue avec des membres de la collectivité, des policiers, des partenaires des gouvernements provinciaux et municipaux et des étudiants en droit de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. Nous avons également mis au point des fiches d'information en sept langues, ouvert une page Facebook et rencontré régulièrement les membres de notre comité de liaison communautaire, qui compte des représentants des communautés néo-écossaises noires et africaines, micmaques, nouvelles arrivantes et musulmanes. En vertu de la Loi sur la police, nous avons nommé des agents de liaison communautaires et avons collaboré avec ceux-ci dans des dossiers concernant des événements qui ont eu lieu dans des collectivités autochtones.

À titre d'organisme de surveillance, il est important de se tenir au courant de l'évolution des pratiques exemplaires en matière d'enquête, de la compétence culturelle et du droit. La formation continue est prioritaire et notre personnel a assisté à plusieurs cours et présentations portant sur des sujets comme l'interprétation des données sur le pistolet à impulsion électrique, la violence entre partenaires intimes, les agressions sexuelles et la compétence culturelle autochtone.

La santé et sécurité au travail est d'une importance capitale, et il était essentiel de renouveler et d'améliorer l'équipement. Nous avons investi dans les communications au moyen du système de radiocommunication mobile à ressources partagées pour tous les enquêteurs et nous avons maintenant accès à un système de répartition 24 heures sur 24 par l'intermédiaire du Shubenacadie Radio Communications Centre du ministère de la Gestion des urgences de la Nouvelle-Écosse. La priorité a été accordée à l'équipement de sécurité, à l'EPI et au renouvellement de l'équipement.

Je siége au conseil d'administration de l'Association canadienne de surveillance civile du maintien de l'ordre (ACSCMO). L'ACSCMO est un organisme à but non lucratif composé de personnes et d'organismes qui participent à la surveillance des policiers au Canada. L'ACSCMO organise une conférence annuelle de perfectionnement professionnel. La directrice adjointe Rebecca Butler et moi-même avons eu la chance de participer à la planification de la conférence de l'an dernier qui s'est déroulée à Fredericton, au Nouveau-Brunswick. À cette occasion, j'ai pris part à une table ronde avec d'autres organismes de surveillance, des services de police et des syndicats de police sur la prise de notes lors d'enquêtes sur les incidents critiques.

Je suis heureuse d'annoncer que le bureau de la SiRT du Nouveau-Brunswick a embauché deux enquêteurs supplémentaires à temps plein pour mieux gérer le nombre et la complexité des enquêtes. La province du Nouveau-Brunswick a également annoncé le financement d'un nouveau poste de liaison avec les Autochtones. De plus, la SiRT a accueilli un étudiant en études policières pour le volet stage pratique de ses études, ce qui lui a permis d'en apprendre davantage sur son domaine et la surveillance de la police.

Un examen des ressources de la SiRT a été recommandé dans le rapport final de l'Enquête publique conjointe Canada-Nouvelle-Écosse de la Commission sur les pertes massives. La SiRT reconnaît les réalités financières actuelles, mais pour exercer son rôle essentiel dans la préservation de la confiance du public envers la police et l'équité globale du système de justice pénale de la Nouvelle-Écosse, des ressources supplémentaires sont nécessaires pour mettre en place des pratiques exemplaires.

En tant que directrice, j'ai confiance en l'année à venir et j'ai la certitude que nous continuerons de faire des progrès pour renforcer la confiance du public dans la surveillance de la police dans toutes les collectivités de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick.

Merci,



Erin Nauss

Directrice, Serious Incident Response Team (SiRT)

Table des matières

Terminologie de la SiRT	5-6
Résumé exécutif	7
À propos de la SiRT	8-9
Mandat et mission	9
Réception des cas par la SiRT	10
Processus d'enquête	11
Enquêtes et statistiques	12-15
Formation et exposés sur la SiRT	16
Enquête sur l'affaire Glen Assoun	17
Budget de la SiRT	18
Membres de la SiRT	19

Terminologie de la SiRT

Enquête exhaustive

Lorsqu'un incident qui s'inscrit manifestement dans le mandat de la SiRT est signalé, une enquête criminelle exhaustive est menée. Un avis d'enquête officiel est remis au service de police et un rapport de la directrice est remis à la fin de l'enquête.

Dossier d'examen (enquête préliminaire)

Lorsqu'un incident est signalé et qu'il est difficile de savoir si l'affaire s'inscrit dans le mandat de la SiRT, un enquêteur est désigné pour réaliser un examen de l'incident. Cette tâche peut représenter une charge de travail importante : il faut obtenir des déclarations, étudier des rapports de police, des dossiers médicaux et des vidéos, etc. Lorsque la preuve démontre en fin de compte que l'affaire ne s'inscrit pas dans le mandat de la SiRT, il n'y a pas d'avis d'enquête officiel au service de police et l'intervention de la SiRT prend fin. Les services de police sont informés de la décision.

Enquête abandonnée

Lorsqu'un incident s'inscrit dans le mandat de la SiRT et qu'une enquête est lancée, mais qu'elle ne peut pas être terminée, elle est abandonnée. Par exemple, une personne qui a subi une blessure grave lors d'une arrestation ne souhaite pas aller de l'avant ou il n'est pas possible pour les enquêteurs de recueillir des éléments de preuve appropriés, comme des dossiers médicaux. Un avis d'enquête officiel aurait été remis au service de police. Lorsqu'une enquête est abandonnée, le service de police est informé au moyen d'un avis officiel d'abandon d'enquête.

Terminologie de la SiRT

Enquête de surveillance

Lorsqu'un incident relevant du mandat de la SiRT a été signalé, mais que :

- le service de police a déjà entamé une enquête à ce sujet;
- la SiRT n'a pas la capacité ou l'expertise pour mener l'enquête exhaustive;
- la directrice établit qu'il existe d'autres raisons pour lesquelles la SiRT peut uniquement assumer un rôle de surveillance (questions de compétence, etc.).

L'objectif principal de la SiRT est de surveiller, d'examiner, de superviser, d'évaluer ou d'assurer la conformité plutôt que d'enquêter sur l'allégation ou l'incident en question.

Le renvoi ne s'inscrit pas dans le mandat

Lorsqu'un incident qui ne s'inscrit manifestement pas dans le mandat de la SiRT est signalé et qu'aucune autre mesure n'est requise.



Résumé exécutif

La Serious Incident Response Team (SiRT), soit l'équipe d'intervention en cas d'incident grave, est l'organisme de surveillance indépendant responsable d'enquêter sur la conduite des agents de police en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick lorsque cette conduite entraîne la mort, des blessures graves, une allégation d'agression sexuelle ou de violence entre partenaires intimes, ou d'autres affaires qui, selon la directrice, doivent faire l'objet d'une enquête dans l'intérêt du public.

Le rapport suivant dresse le portrait des activités de perfectionnement professionnel de la SiRT, de l'enquête indépendante sur la condamnation injustifiée de Glen Assoun, des affectations budgétaires de la SiRT et présente des statistiques d'intérêt.

Les statistiques de l'exercice 2025-2026 indiquent notamment que 155 avis ont été reçus de la police et du public ou d'autres organisations, pour lesquels la SiRT a mené 48 enquêtes et assuré la surveillance de 3 enquêtes menées par d'autres services de police.

En voici la ventilation :

- 117 avis de la police reçus
- 38 avis du public ou d'autres organisations
- 48 enquêtes menées
- 3 dossiers où la SiRT assurait la surveillance des enquêtes menées par d'autres services de police
- 42 dossiers d'examen ouverts
- Les 62 autres avis n'exigeaient pas un examen ou une enquête supplémentaire, car ils ne s'inscrivaient pas dans le mandat de la SiRT.
- 11 agents de police ont été accusés d'au moins une infraction criminelle

Au cours de la dernière année, la SiRT a observé une augmentation constante des appels et des courriels du public qui ne concernaient pas le mandat de la SiRT. Cette tendance ne ralentissant pas, nous avons commencé à documenter ces communications et nous prévoyons disposer de statistiques à communiquer dans les prochains rapports.

À propos de la Serious Incident Response Team (SiRT)

La SiRT est un organisme de surveillance de la police dirigé par des civils et chargé de mener des enquêtes sur les incidents impliquant des cas de décès, de blessures graves, d'agressions sexuelles et de violence entre partenaires intimes ou sur toute autre affaire d'intérêt public découlant des actes posés par un agent de police en Nouvelle-Écosse ou au Nouveau-Brunswick.

Une blessure grave comprend ce qui suit :

- fractures aux membres, aux côtes, à la tête ou à la colonne vertébrale;
- brûlures, coupures ou lacérations graves ou qui touchent une partie importante du corps;
- perte de toute partie du corps;
- blessures internes graves;
- toute blessure causée par un coup de feu;
- blessure entraînant un nombre important de points de suture;
- blessure entraînant une hospitalisation (à l'exclusion des soins en clinique externe suivis d'un congé).

Enquête sur un décès

La SiRT enquête sur les affaires impliquant le décès d'une personne qui pourraient découler des actes d'un policier (en service ou non).

Enquête sur une agression sexuelle

La SiRT enquête sur toute forme d'acte sexuel ou de contact sexuel non désiré qui aurait été imposé à une personne par un agent de police (en service ou non) sans consentement. Cela peut aller d'attouchements non désirés à la pénétration.

Enquête sur la violence entre partenaires intimes

La SiRT enquête sur les gestes préjudiciables qui auraient été posés par une policière ou un policier (en service ou non) à l'égard d'un époux ou d'une épouse, d'une conjointe de fait ou d'un conjoint de fait ou d'une ou d'un partenaire amoureux. Il peut s'agir d'agressions physiques, de menaces de violence, de harcèlement criminel et d'autres comportements.

À propos de la Serious Incident Response Team (SiRT)

Enquête sur les cas d'intérêt public

Les questions d'intérêt public sont examinées par la directrice en fonction de chaque cas. Pour établir si un incident s'inscrit dans le mandat de la SiRT d'enquêter dans l'intérêt public, les facteurs suivants peuvent être pris en compte si la conduite en question comporte des allégations d'infraction criminelle grave qui touchent un membre du public :

- la gravité de l'infraction;
- si l'affaire concerne un jeune;
- si l'affaire est motivée par le racisme ou la discrimination systémique;
- l'effet que l'incident pourrait avoir sur la confiance du public envers la police et le système de justice.

Indépendance et impartialité

Nous fonctionnons indépendamment de la police et du gouvernement. Cette indépendance protège les enquêtes de la SiRT des préjugés et des influences extérieures.

Selon la loi, il n'est pas permis pour un agent de police actuel ou ancien d'occuper le poste de directeur de la SiRT.

Lorsqu'une enquête est terminée, la directrice de la SiRT décide si des accusations criminelles doivent être portées contre le ou les agents impliqués. Un résumé public de l'enquête exposant les motifs de la décision est préparé et affiché sur la page Web de la SiRT. Lorsqu'un chef d'accusation est déposé, l'affaire est renvoyée au service des poursuites compétent.

Mandat

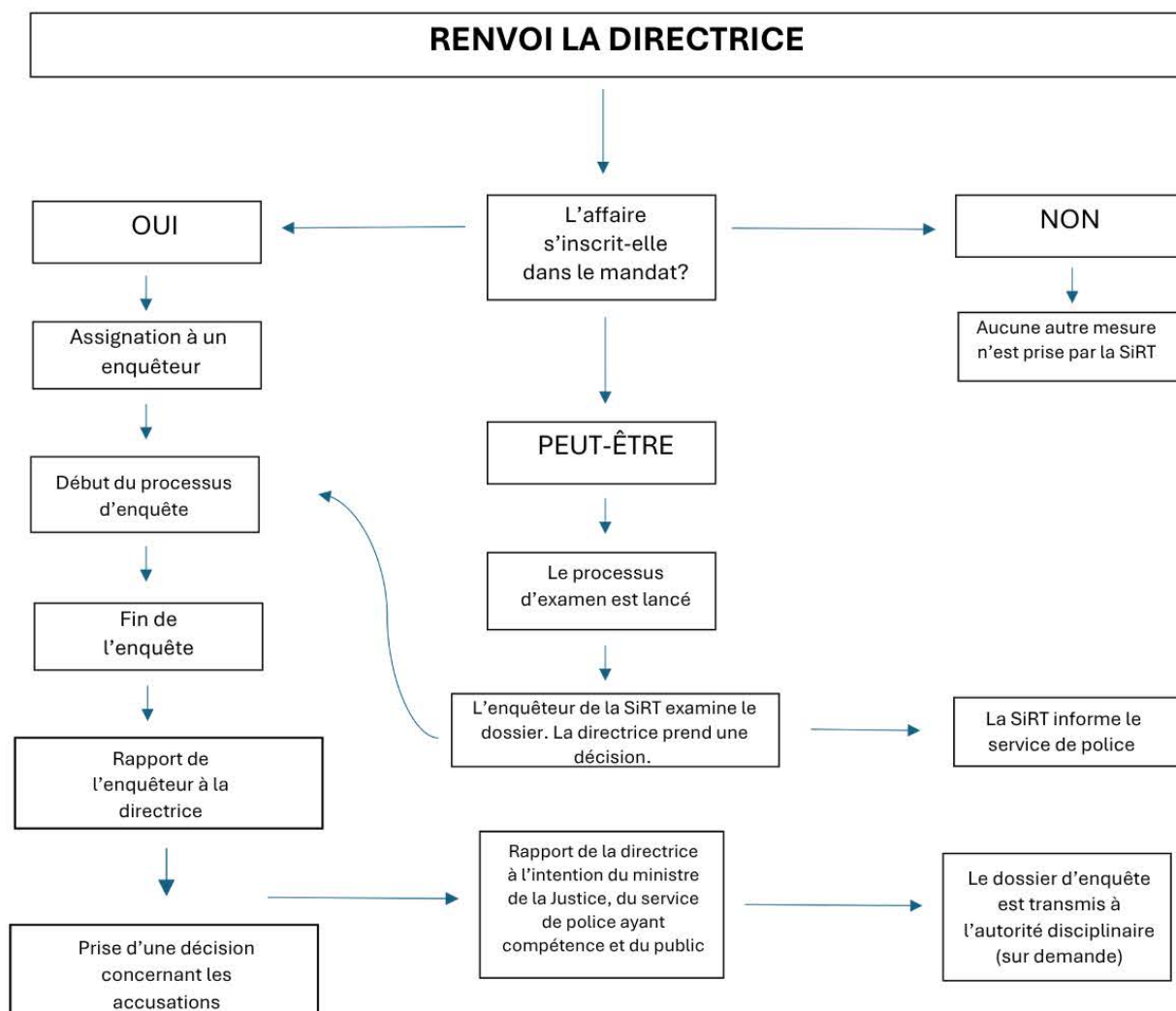
La SiRT a le mandat d'enquêter sur toutes les affaires de décès, de blessure grave, d'agression sexuelle et de violence entre partenaires intimes ou sur d'autres affaires d'intérêt public pouvant découler des actes posés par un agent de police municipale ou de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick.

Énoncé de mission

Veiller à ce que les citoyens que nous servons accordent leur confiance complète au processus d'enquêtes sur des incidents graves mettant en cause la police.

Réception des cas par la SiRT

Les chefs de tous les services de police municipaux et le responsable de la GRC, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, sont tenus par la loi de signaler tous les incidents graves à la SiRT. Les membres du public peuvent signaler des cas pour la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick en communiquant directement avec la SiRT, en composant le 1-855-450-2010 (sans frais) ou en envoyant un courriel à l'adresse sirt@novascotia.ca. La SiRT peut également lancer ou prendre en charge une enquête de son propre chef ou se voir confier un dossier par le ministre de la Justice (N.-É.) ou le ministre de la Sécurité publique (N.-B.).



Processus d'enquête

Lorsqu'un incident est signalé à la SiRT, la directrice établit s'il respecte les critères pour faire l'objet d'une enquête menée par la SiRT. De plus amples renseignements pourraient être nécessaires pour prendre cette décision, et un enquêteur sera responsable de recueillir les renseignements nécessaires.

Les services de police sont tenus de signaler les incidents à la SiRT dès qu'ils en prennent connaissance, mais les incidents peuvent également être signalés par des membres du public.

Une enquête n'a lieu que si le cas relève du mandat énoncé dans la loi d'une enquête menée par la SiRT. Le cas échéant, la décision est communiquée au service de police ou aux membres du public qui ont fait le signalement.

Une fois l'enquête terminée, l'enquêteur de la SiRT remet un rapport à la directrice de la SiRT. La directrice examine le rapport et détermine de façon indépendante s'il y a lieu de porter des chefs d'accusation. La directrice publie ensuite un rapport public, et la décision est communiquée à la partie et à l'agent concernés, au service de police et au ministre de la Justice (N.-É.) ou au ministre de la Sécurité publique (N.-B.).

Si une accusation est portée, la SiRT remet l'affaire au service des poursuites compétent.

Des communiqués de presse sont publiés pour toutes les nouvelles enquêtes, à l'exception de celles qui ont trait à des agressions sexuelles ou à la violence entre partenaires intimes, ou de celles dont la publication de communiqués de presse pourrait avoir une incidence sur l'intégrité de l'enquête. Un communiqué de presse est généralement publié à la fin de chaque enquête. Les renseignements sont disponibles et consultables sur le site Web de la SiRT.

Enquêtes et statistiques pour 2025-2026

Signalements et enquêtes

Au cours de l'exercice 2025-2026, la SiRT a reçu 155 avis d'incidents

- 117 de la police
- 38 provenant des membres du public ou d'une autre organisations

Parmi ces avis :

- 48 sont devenus des enquêtes complètes
 - 26 en Nouvelle-Écosse
 - 21 au Nouveau-Brunswick
 - 1 à l'Île-du-Prince-Édouard
- 3 dossiers de surveillance
 - 1 en Nouvelle-Écosse
 - 2 au Nouveau-Brunswick
- 42 dossiers d'examen
 - 25 en Nouvelle-Écosse
 - 17 au Nouveau-Brunswick
- 41 signalements faits par la police ne s'inscrivaient pas dans le mandat d'enquête de la SiRT
 - 21 en Nouvelle-Écosse
 - 20 au Nouveau-Brunswick
- 21 signalements faits par le public ou d'autres sources ne s'inscrivaient pas dans le mandat d'enquête de la SiRT
 - 16 en Nouvelle-Écosse
 - 5 au Nouveau-Brunswick

Enquêtes et statistiques pour 2025-2026

Accusations

En 2025-2026, **11 agents** au total ont été accusés d'au moins une infraction : 6 en Nouvelle-Écosse et 5 au Nouveau-Brunswick. Trois de ces dossiers découlent d'enquêtes qui ont débuté au cours de l'exercice 2024-2025. De plus, une affaire a été renvoyée à la justice réparatrice.

La SiRT prend toutes les mesures possibles pour mener à bien les enquêtes dans les meilleurs délais. Toutefois, certaines enquêtes sont plus complexes ou comportent des circonstances atténuantes qui entraînent une période d'enquête plus longue.

Au 31 mars 2026, il y avait :

- 10 enquêtes actives/ouvertes découlant de l'exercice 2025-2026.

Nature des enquêtes et des accusations

Blessure grave : 12 enquêtes dont 1 en cours (N.-É. : 7; N.-B. : 5)

- 2 agents accusés au Nouveau-Brunswick
 - Un pour :
 - défaut de céder le droit de passage en vertu de la Loi sur les véhicules à moteur du Nouveau-Brunswick
 - Un pour :
 - voies de fait causant des lésions corporelles
 - voies de fait armées

Décès : 7 enquêtes dont 5 en cours (N.-É. : 3; N.B. : 3; Î.-P.-É. : 1)

- 0 agent accusé

Enquêtes et statistiques pour 2025-2026

Agression sexuelle : 3 enquêtes dont aucune en cours (N.-É. : 3; N.B. : 0)

- 5 agents accusés^[1]
 - 4 agents accusés en Nouvelle-Écosse pour :
 - Agression sexuelle
 - 1 agent accusé au Nouveau-Brunswick pour :
 - Agression sexuelle
 - Abus de confiance

Violence entre partenaires intimes : 5 enquêtes dont 2 en cours (N.-É. : 2; N.-B. : 3)

- 1 agent accusé au Nouveau-Brunswick pour :
 - Voies de fait
 - Profération de menaces

Intérêt public : 12 enquêtes dont 2 en cours (N.-É. : 6; N.-B. : 6)

- 3 agents accusés et un renvoyé à la justice réparatrice
 - 2 agents accusés en Nouvelle-Écosse :
 - Un pour :
 - Abus de confiance
 - Obtention de biens par faux semblant
 - Entrave
 - Possession de biens criminellement obtenus d'une valeur supérieure à 5 000 \$
 - Un pour :
 - Voies de fait
 - 1 agent accusé au Nouveau-Brunswick^[2] :
 - Voyeurisme
 - Possession et production de pornographie juvénile
 - 1 agent en Nouvelle-Écosse a été renvoyé à la justice réparatrice relativement à un vol.
- 9 enquêtes terminées (N.-É. : 5; N.-B. : 4)

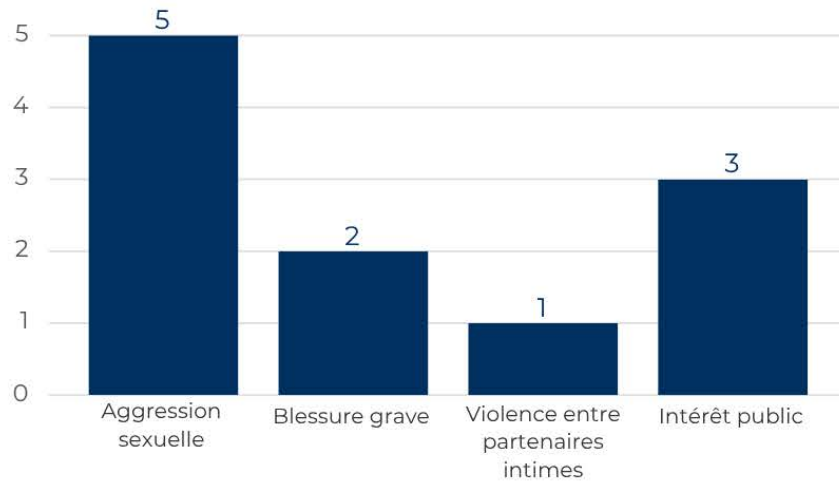
^[1]Deux accusations d'agression sexuelle (1 en N.-É. et 1 au N.-B.) découlent d'enquêtes amorcées en 2024-2025.

^[2] Ces accusations découlent d'une enquête amorcée en 2024-2025.

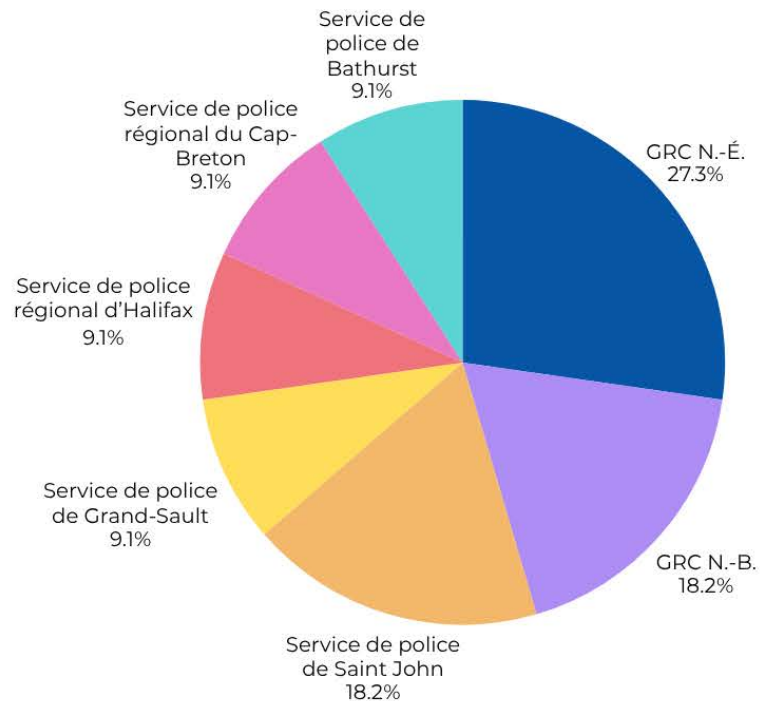
2025-2026

Investigations & statistics

Enquêtes ayant donné lieu à des accusations



Services de police avec accusations



Formation et exposés sur la SiRT

À titre d'organisme de surveillance indépendant, la SiRT reconnaît l'importance de se tenir au courant de l'évolution des pratiques exemplaires en matière d'enquête, des développements juridiques et des approches d'enquête adaptées sur le plan culturel. Comme organisation, nous nous engageons à favoriser l'apprentissage continu et le perfectionnement professionnel, car ils renforcent notre capacité à mener des enquêtes indépendantes, objectives et de grande qualité.

Les cours de formation suivis au cours de la dernière année comprennent : l'interprétation des données sur le pistolet à impulsion électrique offerte par Axon International; la formation sur la violence entre partenaires intimes offerte par le Service des poursuites publiques de la Nouvelle-Écosse; et les enquêtes sur la violence entre partenaires intimes fondées sur des données probantes et axées sur le risque offertes par le Réseau canadien du savoir policier (RCSP). Une formation sur les enquêtes sur les agressions sexuelles a également été offerte par des experts du Service des poursuites publiques de la Nouvelle-Écosse, et nous continuons de chercher des occasions de conserver notre expertise dans ce domaine.

L'un de nos enquêteurs a participé à un cours intensif sur les techniques d'enquête anticorruption, et deux autres enquêteurs participeront cet automne à un symposium sur les enquêtes sur les agressions sexuelles. Toute l'équipe d'enquête suivra le cours sur les enquêtes sur les infractions sexuelles offert par le RCSP.

L'ensemble de la SiRT a suivi la formation Le parcours : une formation sur la compétence culturelle autochtone, qui est l'un des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada. Nous avons également assisté à une séance de formation interculturelle sur l'islam et la culture musulmane organisée par l'Atlantic Muslim Resource Centre.

Au cours de la dernière année, la directrice de la SiRT et son équipe ont présenté des exposés pour faciliter l'éducation et des dialogues ouverts en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, y compris des exposés pour :

- les cours de cadets de police dans les Maritimes;
- l'administration policière et les chefs de police;
- les étudiants en droit de l'Université Dalhousie;
- les participants à la conférence de la Fédération des municipalités de la Nouvelle-Écosse;
- les membres de la collectivité.

Enquête sur l'affaire Glen Assoun

En 1999, Glen Assoun a été condamné à tort pour le meurtre de son ex-petite amie, Brenda Lee Anne Way.

Un nouveau procès a été ordonné après que le ministre fédéral de la Justice a conclu qu'il existait des motifs raisonnables de penser qu'une erreur judiciaire s'était produite. Après avoir passé près de 17 ans en prison, M. Assoun a été libéré. En mars 2019, un tribunal de la Nouvelle-Écosse a acquitté M. Assoun, et celui-ci a reçu une indemnisation des gouvernements fédéral et provincial.

Le 8 septembre 2020, Mark Furey, alors ministre de la Justice et procureur général de la Nouvelle-Écosse, a demandé à la SiRT de mener une enquête pour déterminer si des fautes criminelles avaient été commises par la police pendant la période précédant l'appel de la condamnation de Glen Assoun.

En mars 2021, la SiRT a demandé à l'Independent Investigations Office of British Columbia (IIOBC) d'enquêter sur cette affaire afin de garantir une indépendance par rapport à la Nouvelle-Écosse.

Malheureusement, le 18 avril 2023, l'IIOBC a fait savoir que, en raison d'une charge de travail importante et de problèmes de ressources, il ne serait pas en mesure de poursuivre son enquête. Lorsque l'actuelle directrice de la SiRT a été nommée, elle a commencé à chercher activement un autre organisme indépendant pour mener cette enquête. Cela a pris du temps, car il a été difficile de trouver un organisme qui avait la capacité et les ressources nécessaires pour mener une enquête de cette ampleur. Entre la fin de 2023 et le début de 2024, une entente de principe a été conclue avec un autre organisme de surveillance, mais il s'est finalement retiré en invoquant des problèmes de ressources.

À l'automne 2025, la SiRT a annoncé avoir conclu une entente avec l'Alberta Serious Incident Response Team (ASIRT) pour mener à bien l'enquête visant à déterminer si la police a commis une infraction criminelle liée à l'enquête et la condamnation en 1999 de Glen Assoun pour le meurtre de Brenda Way.

L'ASIRT dispose d'une équipe spécialisée qui dirige cette enquête. Le processus devrait s'étendre sur quelques années, après quoi une mise à jour sera communiquée au public.

Budget de la SiRT

La SiRT exerce ses activités au moyen d'un budget modeste totalisant \$2,5 million de dollars par année, qui est couvert par la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick. Le budget finance les enquêtes indépendantes sur les incidents impliquant la police en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. Les principales dépenses sont les salaires et avantages sociaux, les services professionnels (comme les ressources d'enquête), le perfectionnement professionnel et les ressources opérationnelles nécessaires pour mener des enquêtes approfondies, impartiales et rapides.

L'allocation de la Nouvelle-Écosse est d'environ \$1,2 million de dollars par année.

L'allocation du Nouveau-Brunswick est d'environ 1,4 million de dollars par année.

Membres de la Serious Incident Response Team (SiRT)

Directrice (civile) : Erin Nauss, basée en Nouvelle-Écosse La direction ne peut pas être assurée par un ancien ou actuel agent de police.

Directrice adjointe (civile) : Rebecca Butler, basée au Nouveau-Brunswick
Six enquêteurs de la SiRT à temps plein : Deux en Nouvelle-Écosse et quatre au Nouveau-Brunswick.

Six enquêteurs de la SiRT à temps plein : Deux en Nouvelle-Écosse et quatre au Nouveau-Brunswick.

Trois agents de police en affectation provisoire qui travaillent à temps plein et qui, pendant leur affectation provisoire, ne rendent compte qu'à la directrice :

- 2 agents de la GRC (un en N.-É. et un au N.-B.)
- 1 agent du Service de police régional d'Halifax

Enquêteur responsable de la liaison avec les Autochtones (poste vacant)

Responsable de l'administration des affaires

Technicien juridique

Responsable des communications et des projets spéciaux

SiRT | **SERIOUS INCIDENT
RESPONSE TEAM**